

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 28 mai 2018

Openbare vergadering van maandag 28 mei 2018

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16 heures 40 sous la présidence de M. Jacques Oberwoits, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 16 uur 40 onder voorzitterschap van de heer Jacques Oberwoits, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigen : Mmes Lemaitre, Lalieux, Lemesre, Abbad, Ries et Mejbar, MM. Smet et François.

Mme Jellab.- Je signale que la majorité n'atteint pas le quorum.

M. le Président.- Vu le nombre d'excusés, la majorité éprouvera des difficultés à atteindre le quorum. L'opposition est-elle d'accord pour l'assurer ?

(Assentiment de l'opposition)

M. le Président.- Je remercie l'opposition pour ce geste.

Installation d'un suppléant - Installatie van een opvolger

Remplacement de M. Alain NIMEGEERS, ancien Conseiller communal - Installation d'un suppléant

1) M. Alain NIMEGEERS, déchéance du mandat de Conseiller communal.

M. le Président.- J'informe le Conseil communal de l'arrêté du Collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2018, notifié à la Ville le 02/05/2018, constatant la déchéance du mandat de Conseiller communal de M. Alain NIMEGEERS. En effet, M. NIMEGEERS, ayant été inscrit dans les registres de la

population d'une autre commune, avait perdu une des conditions d'éligibilité et dès lors, conformément à la Nouvelle loi communale, il cessait de faire partie du Conseil communal. M. NIMEGEERS n'a plus assisté aux séances du Conseil communal depuis son inscription dans une autre commune, mais n'ayant pas remis sa démission, le Collège des Bourgmestre et Échevins a dû entamer la procédure prévue à l'article 10 de la Nouvelle loi communale.

L'arrêté du Collège juridictionnel a également été notifié à M. NIMEGEERS qui disposait d'un délai de huit jours pour introduire un recours au Conseil d'État.

Le Conseil prend acte de la déchéance de mandat de Conseiller communal de M. Alain NIMEGEERS.

Le délai de recours étant expiré, il sera procédé à l'installation d'un suppléant.

2) Désistement de M. Francis HEIRBAUT, 1er suppléant de la liste FDF.

M. le Président.- Par courrier du 4 mai 2018, M. Francis HEIRBAUT avait été informé de sa qualité de 1er suppléant classé en ordre utile pour être installé comme conseiller effectif, en remplacement de M. Alain NIMEGEERS.

Par courrier du 24 mai 2018, M. Francis HEIRBAUT nous a informés qu'il renonçait à son installation.

Le Conseil prend acte de ce désistement, conformément à l'article 9 de la Nouvelle loi communale.

3) Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment de M. Jean-Louis PETERS, 2e suppléant de la liste FDF, en qualité de Conseiller communal, en remplacement de M. Alain NIMEGEERS.

M. le Président.- Aujourd'hui, il sera procédé à la vérification des pouvoirs et à l'installation du suppléant appelé à remplacer M. Alain NIMEGEERS, à savoir M. Jean-Louis PETERS.

Considérant que M. Alain NIMEGEERS, déchu de son mandat de Conseiller communal par arrêté du Collège juridictionnel du 25 avril 2018, avait été élu sur la liste n° 3 (FDF) des élections communales du 14/10/2012 ; que le 1er suppléant de la liste n° 3 (FDF) à laquelle appartenait M. NIMEGEERS est M. Francis HEIRBAUT ; qu'en sa séance de ce jour, le Conseil communal a pris acte du désistement de mandat de M. Francis HEIRBAUT avant installation, en application de l'article 9 de la Nouvelle loi communale ; que le 2e de la liste des suppléants de la liste n° 3 (FDF) telle que fixée après les élections communales est M. Jean-Louis PETERS, né à Bruxelles le 25/08/1963, habitant avenue Franklin Roosevelt 130 B 003 à 1050 Bruxelles et ayant obtenu, lors des élections du 14/10/2012, 331 votes nominatifs et 0 vote par dévolution, soit 331 suffrages au total ;

le Président informe le Conseil qu'il ressort de la vérification des pouvoirs préalablement effectuée que l'intéressé continue à remplir toutes les conditions d'éligibilité et qu'il ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité prévu par la loi. Dès lors, il demande au Conseil de valider les pouvoirs de M. PETERS et d'autoriser son installation comme membre de cette assemblée.

Le Conseil adhère et prend l'arrêté y relatif.

M. PETERS ne participe pas à la délibération sur la vérification de ses pouvoirs.

M. le Président.- J'invite M. Jean-Louis PETERS à s'approcher du Bourgmestre en vue de prêter le serment constitutionnel.

M. Jean-Louis PETERS prête le serment suivant en français : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge. »

(Applaudissements)

4) Tableau de préséance des membres du Conseil communal, avec effet au 28/05/2018.

M. le Président.- Comme dernier Conseiller installé, M. Jean-Louis PETERS occupera la 49e place sur le tableau de préséance fixée conformément à l'article 17,

alinéa 2, de la Nouvelle loi communale. M. NIMEGEERS occupait la 10e place sur ce tableau. Les Conseillers qui occupaient de la 11e à la 49e place avanceront tous d'une place et occuperont dorénavant les places 10 à 48. Le nouveau tableau de préséance est distribué sur les bancs.

Le Bourgmestre donne acte à M. Jean-Louis PETERS de sa prestation de serment et le déclare installé en qualité de Conseiller communal de la Ville de Bruxelles, en remplacement de M. Alain NIMEGEERS, dont il achèvera le mandat. M. Jean-Louis PETERS occupera la 49ème place sur le tableau de préséance.

M. le Président.- J'invite M. Jean-Louis PETERS à prendre place au siège qui lui est réservé.

Procès-verbal de la séance du 14 mai 2018

Notulen van de zitting van 14 mei 2018

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la Nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 14 mai 2018 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 14 mei 2018 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Communications – Mededelingen

M. le Président.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 55, 61, 66 à 69, 73 et 74 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 24/05/2018.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 55, 61, 66 tot

69, 73 en 74, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 24/05/2018.

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 56 à 60, 62 à 65, 70 à 72 et 83 à 89 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 24/05/2018.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 56 tot 60, 62 tot 65, 70 tot 72 en 83 tot 89 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 24/05/2018.

- **L'urgence est admise à l'unanimité.**
- **De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

Communications relatives aux associations subventionnées - Mededelingen
betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- "Kaaitheater" asbl, au 31/12/2017 ;
- KunstenFESTIVALdesArts asbl, au 31/12/2017 ;
- La Montagne magique, Théâtre des jeunes de la Ville de Bruxelles asbl, au 31/12/2017.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een vraag bij punt 8 van de agenda met betrekking tot de gemeentelijke verordening betreffende de toekenning van adressen.

Ik wil even horen of die procedure intern nog altijd via papier verloopt dan wel of die geautomatiseerd is en digitaal kan verlopen. Ik stel die vraag omdat de digitale procedure efficiënter is, maar ook omdat we in het verleden gemerkt hebben dat een procedure via gedrukt papier veel meer tijd in beslag neemt en dat er bovendien soms documenten verloren gaan.

M. Fassi-Fihri.- Il y a plusieurs années, une résolution a été votée par le Conseil demandant que soient privilégiés les noms de personnalités féminines pour la désignation des rues. Or le règlement n'en fait aucune mention.

M. le Bourgmestre.- Le spécialiste de la Commission de toponymie est M. Coomans de Brachène. Nous allons lui poser la question.

M. le Président.- Nous reviendrons en cours de séance sur ce point.

Dossiers de M. l'échevin Courtois

- Accord de la section.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een opmerking over punt 10 met betrekking tot het Koning Boudewijnstadion.

Het is een goede zaak dat er een overeenkomst is tussen de Stad Brussel en de Belgische Voetbalbond. Ik stel vast dat de overeenkomst is opgemaakt voor een jaar. Is dat doelbewust of is er al meer duidelijkheid rond de toekomst van het Koning Boudewijnstadion zelf.

De heer Courtois, eerste schepen.- Mijnheer de voorzitter, ik heb die overeenkomst opzettelijk zo opgemaakt, in het kader van de evolutie van het Heizelplateau. Niemand weet precies wat mogelijk is in de verschillende projecten. De twee partijen verkozen dus een contractuele relatie voor een jaar, met een automatische verlenging als er in dat jaar niet meer duidelijkheid is gekomen, behalve wanneer een van de

deux partis et des objections ont.

De heer Van den Driessche.- Dus een stilzwijgende verlenging ?

De heer Courtois, eerste schepen.- Inderdaad.

Dossiers de M. le Bourgmestre

M. Fassi-Fihri.- Je souhaiterais intervenir sur le point 56 relatif aux écrans géants installés à l'occasion de la Coupe du monde. Ma question porte sur l'exception qui consiste à permettre à un organisateur la retransmission de matchs sur la voie publique, moyennant demande préalable auprès de la Ville.

À qui doit-il s'adresser : à la police, à la Ville ? Quels sont les délais ? Quelles sont les modalités ?

M. le Bourgmestre.- Nous sommes heureux de constater que quatre autres communes organisent des retransmissions sur grand écran, car outre les manifestations habituelles que nous accueillons sur notre territoire, il y aura également un sommet de l'OTAN et, tous les soirs après chaque match, une communauté fêtera sa victoire à la Bourse.

Les matchs pourront également être vus dans les lieux fermés et les cafés tant que les écrans ne sont pas orientés vers l'extérieur. Si notre équipe nationale devait arriver en demi-finale ou en finale, nous aurions ainsi la possibilité d'organiser une retransmission sur écran géant. C'est pour cette raison que nous avons introduit une certaine souplesse dans le règlement.

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, ik vroeg mij af hoe reëel het is dat andere gemeenten die wel een groot scherm plaatsen, een beroep zullen doen op onze politieagenten om hen bij te staan of zullen zij het alleen moeten redden?

M. le Bourgmestre.- Non, parce que nous devons gérer les supporters qui feront la fête à la Bourse. Une trentaine d'hommes seront mobilisés autour de la Bourse tous

les soirs. En outre, juste avant la fin de la Coupe du monde, se tient un sommet de l'OTAN, ce qui est un événement considérable à gérer. Je veux préserver une capacité policière dans les quartiers. Nos forces de l'ordre n'iront pas aider les communes qui ont prévu des retransmissions sur écran géant.

M. Courtois, premier échevin.- Si la Belgique atteint la demi-finale ou la finale, nous envisagerons la possibilité d'organiser un événement dans le stade, mais pas dans le centre-ville.

M. Fassi-Fihri.- J'entends donc que l'exception prévue dans le règlement ne vise que ce cas de figure-là et pas les établissements.

Dossiers de M. l'échevin Courtois

Mme Lhoest.- Je souhaiterais intervenir sur le point 11. Depuis plusieurs années, vous organisez des permanences pour aider les citoyens à remplir leur déclaration fiscale. Combien de personnes ont bénéficié de ce service l'année passée ? S'agit-il davantage de personnes âgées ou de jeunes ?

Pouvons-nous envisager une décentralisation de ce service dans les bureaux de liaison ou autres lieux communaux ?

Ce service est-il uniquement destiné aux Bruxellois ou est-il accessible aux non-Bruxellois qui travailleraient dans le quartier ?

M. Courtois, premier échevin.- Cette aide résulte d'une demande du ministère des Finances et est destinée aux Bruxellois. Je reviendrai le 11 juin en Conseil communal avec les chiffres. L'idée d'une décentralisation mérite d'être étudiée, pour autant qu'elle n'entraîne pas de coût supplémentaire pour la Ville. Il s'agit d'une mission de service public du ministère des Finances.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

- Accord de la section.

Mme Temmerman.- Je souhaiterais intervenir sur le point 12 relatif au remplacement des châssis à l'école Bockstael.

Dans le Plan climat figure un point que je suis ravie de voir apparaître, car cela fait cinq ans que je vous pose des questions que vous considérez toujours comme techniques sur l'achat des matériaux pour vos chantiers et sur la récupération de certains éléments. En l'occurrence, M. Zian ne peut-il pas aider l'instruction publique à intégrer dans le cahier des charges un élément qu'il promet dans le Plan climat. Quelque 156 châssis vont être enlevés. Or, depuis deux ou trois ans, des entreprises se développent sur notre territoire, qui récupèrent des châssis pour en faire, par exemple, des serres destinées à l'agriculture urbaine. Pourquoi ces châssis ne figurent-ils pas dans le cahier des charges ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Il s'agit d'une question extrêmement technique. Nous en tiendrons compte. Nous envisagerons la possibilité d'intégrer lesdits châssis dans le cahier des charges.

Mme Temmerman.- Il ne s'agit nullement d'un point technique. Ce qui est prévu actuellement, c'est que les châssis deviendront propriété de l'entrepreneur et seront amenés en décharge. Je vous propose de prévoir que lesdits châssis ne soient plus considérés comme des déchets et de chercher un moyen de les valoriser au travers du Plan régional d'économie circulaire qui porte des projets pilotes utilisant les châssis. La technicité n'a rien à voir dans ce dossier.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Nous n'en sommes qu'au principe. Nous pouvons parfaitement ajouter cet élément au dossier. Si cela nous permet de diminuer la quantité de déchets, je suis totalement d'accord avec vous.

M. Zian, échevin.- Il existe déjà une commission des achats durables, laquelle devrait prendre en charge les dossiers tels que celui que vous abordez. Malheureusement, ladite commission ne travaille pas encore sur les marchés de

travaux. Notre Plan climat prévoit l'intégration d'une série de clauses sociales et environnementales. Nous tiendrons compte de votre proposition. Je vous demande simplement un peu de patience.

M. Ceux.- Je vous propose de reporter ce point et d'intégrer cette dimension dans un nouveau cahier des charges.

M. Zian.- Les procédures d'élaboration des cahiers des charges et de lancement des marchés publics prennent des mois ! Nous n'allons pas abandonner tout le travail déjà réalisé. Votre demande n'est donc pas pertinente.

M. Maingain.- Nous ne demandons pas de l'abandonner, mais de le reporter de 15 jours. Vous ne pouvez pas modifier aujourd'hui, en Conseil communal et de manière substantielle, les termes de votre marché.

(Remarques)

Mme Hariche, échevine.- Selon mon administration, il est possible de reporter à quinze jours ce point et d'y inclure la capacité de récupérer les châssis. Toutefois, cela réduira encore le timing. Or l'état de vétusté de l'établissement exige que nous progressions rapidement dans ce dossier.

J'espère que l'introduction de cet élément n'occasionnera pas de surcoût important. Je suis prête à retirer le point afin que nous puissions le modifier.

M. le Président.- Le point tel que modifié vous sera soumis dans quinze jours.

Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le point 17 relatif à un projet de plus de 300 logements dans le quartier Rempart des Moines. Il s'agit de logements en mauvais état. Depuis une vingtaine d'années, nous savons qu'ils doivent être rénovés. Je me demande même si les entretiens courants ont été réalisés.

Ce projet aura un impact sur les habitants et les locataires, mais aussi sur l'ensemble

du quartier. Il pose des questions fondamentales pour un quartier central de notre Ville. Je formulerai donc quelques remarques sur le marché de services qui nous est proposé aujourd'hui.

Il s'agit de réduire le nombre de logements sociaux de 320 à 210 est de créer 140 logements moyens supplémentaires. Cela se traduira en réalité par une augmentation de la surface bâtie de plus de 56 % dans un quartier qui est déjà extrêmement dense. Le P/S passera à plus de 2,81 %, soit au-delà de ce que le Plan régional de développement conseille pour les quartiers déjà denses. Or ce quartier manque d'espaces verts, d'aires de jeux et de lieux de rencontre.

Le projet prévoit la démolition/reconstruction de la salle de sports, laquelle a été financée par le premier contrat de quartier Rempart des Moines il y a moins de 20 ans. Elle avait coûté 2 millions €. La question se pose de savoir si la Ville ne devra pas rembourser à la Région l'investissement consenti pour cette salle.

J'en viens au parking. Parmi les quatre parkings prévus dans le plan de mobilité présenté en début de législature, l'un devait être construit sous la place du Nouveau Marché aux Grains. Il devait compter 400 places, dans un quartier où l'on dénombre de nombreux parkings publics sous-utilisés. Ce dernier projet n'ayant pu être réalisé, le cahier des charges propose la création d'un parking sous le nouvel ensemble du Rempart des Moines. Or, dans cette zone, les rues sont très étroites et le trafic est déjà assez dense. En outre, le débat sur l'aménagement du centre-ville a montré la nécessité de ne plus augmenter l'aspiration des véhicules que représentent les parkings.

Pour toutes ces raisons, ce projet doit être revu. En section, l'échevin nous a demandé d'attendre les projets des cinq bureaux d'architectes qui répondront à l'appel d'offres. Le problème réside dans le fait que les trois éléments que je viens d'énoncer, à savoir le nombre de logements, les parkings et la salle de sports, sont déjà intégrés dans les

critères d'attribution et que le projet ne pourra pas être modifié au-delà de 5 % du coût. Si nous votons ce point aujourd'hui, il sera difficile de revenir sur le programme choisi.

Je propose de revoir le projet, de maintenir le nombre de mètres carrés de logements sociaux et de logements de Régie, de maintenir la salle de sports qui a remporté des prix d'architecture et qui permet de pratiquer le sport à la lumière du jour, et de réduire le nombre de places de parking.

Ce quartier a connu une très grande évolution depuis les premiers contrats de quartier. Il a bénéficié de deux contrats de quartier qui ont transformé l'espace public (Rempart des Moines et Jardin aux Fleurs). La mixité qui y est présente est très intéressante. Les riverains demandent des espaces publics de qualité, et non une densification accrue de ce quartier.

M. Ouriaghli, échevin.- Je ne partage pas totalement votre point de vue. Nous avons tenté d'aller dans ce sens, mais nous nous sommes rendu compte du fait que cela était irréalisable. Les 314 logements sociaux sur le site du Rempart des Moines appartiennent au Logement bruxellois. Ils ont été construits il y a plus de 50 ans . Nous avons imaginé plusieurs projets. Cela fait quinze ans que nous tentons de lancer une programmation de rénovation, dont aucune n'a abouti faute de moyens financiers. Ces logements sociaux dépendent de la Région et de son bras armé qu'est la SLRB. Elle n'a jamais débloqué les crédits nécessaires pour développer ce site. La Ville de Bruxelles a voulu trouver une solution. Nous proposons une véritable mixité par le logement en diminuant le nombre de logements sociaux et en créant des logements moyens. Le projet est déjà bien avancé. Nous en avons déjà discuté à plusieurs reprises. Il est porté par la SLRB avec le Logement bruxellois. La Ville est impliquée au travers des jurys. Cinq auteurs de projets ont été désignés.

La question centrale est celle du maintien de la salle de sports. Nous avons opté pour sa démolition/reconstruction afin de déboucher sur un projet qualitatif. Le fait de la

déplacer permettra de dégager de l'espace et laissera aux architectes la possibilité de s'exprimer sur l'ensemble du site. Une autre raison est que cette salle de sports n'est plus aux normes. Beaucoup de clubs ne veulent plus y jouer.

Notre objectif est de résoudre une équation financière pour réaliser notre projet. Nous devons agir pour les occupants de ces logements. Les gestionnaires du Foyer bruxellois en sont parfaitement conscients.

Mme Moussaoui.- Notre groupe votera ce point. Le projet est soutenu par la Région et son ministre Mme Fremault. Je comprends certains arguments de Mme Nagy, mais au vu des demandes, je pense qu'il s'agit là d'une bonne solution.

Mme Nagy.- Tant que ce projet n'aura pas été réalisé, nous aurons la possibilité de l'améliorer et de faire en sorte que la salle de sports ne soit pas démolie et que le projet de parking de 300 places soit abandonné. Pour un tel parking, une étude d'incidence est obligatoire, ce qui ne fera que retarder la réalisation du projet et, donc, la réponse que vous-même souhaitez apporter aux locataires. C'est une erreur sociale et urbanistique.

M. Ceux.- Une partie des logements sociaux appelés à disparaître devraient être reconstruits à Neder-over-Heembeek et Haren, qui ont déjà largement contribué en la matière. Qu'en est-il des propositions de déplacement de logements sociaux à Neder-over-Heembeek et Haren tel qu'indiqué dans le premier rapport ?

M. Ouriaghi, échevin.- Nous avons débattu de la reconstruction de ces 100 logements sociaux sur le territoire de la Ville. Nous avons identifié des terrains à Neder-over-Heembeek et Haren, mais j'ai insisté pour que nous en trouvions également dans le centre-ville. Deux projets sont à l'étude pour 15 et 25 logements sur les rues du Poinçon et des Potiers, ce qui couvrirait déjà la moitié des logements sociaux que nous devrions créer.

Madame Nagy, je vous propose d'attendre les avant-projets. C'est le geste architectural qui nous dira si le projet donne l'impression d'une densification. Vous avez été membre du parti Ecolo avant de siéger dans le groupe DÉFI. Pendant six ans, le ministre de l'époque a cherché une solution, en vain.

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, ik heb twee vragen.

Is de hoeveelheid parkeerplaatsen bepaald op basis van financiële argumenten of is dat gebaseerd op een nood van de wijk?

Ten tweede, in het kader van het wijkcontract Bloemenhof was de heraanleg voorzien van een stuk van de openbare ruimte rond Serment en een heel stuk van Leon Lepage tot aan Bar Beton, alsook van het pleintje voor het Mad. Die werken moesten in september 2017 al gestart zijn. Zijn die op de lange baan geschoven met het oog op dat project? Gaan die er nog komen. Wat gaat er gebeuren met het perceel vóór de fresco van Brecht Evens? Ik herinner jullie eraan dat dit stuk grond verkocht is aan de stad met de voorwaarde dat het een groene ruimte zou worden. Is er in het project de mogelijkheid om op dat perceel te bouwen?

M. Ouriaghli, échevin.- Ce projet n'est pas lié au retard des travaux pour le contrat de quartier Marché aux Grains. Nous nous informerons sur les causes de ce retard. S'agissant du parking, il répond à la proposition qui avait été faite. Une étude a montré le réel besoin de parking dans ce quartier, comme dans d'autres.

Mevrouw Persoons.- Ik zal in een volgende vergadering daar al een aparte vraag over stellen. Die werken moesten al lang gestart zijn. Ik dacht dat ze op de lange baan waren geschoven.

Het laatste deel van mijn vraag was of het stuk in de perimeter waarop mag worden gebouwd, het stuk voor het fresco van Brecht Evens dat nu park is en dat ook heraangelegd zou worden in het kader van het wijkcontract, erin begrepen is of niet.

M. Ouriaghli, échevin.- En principe, non. Nous devons vérifier ce point. Le potager et la fresque sont préservés.

M. Ceux.- Je souhaiterais intervenir sur le point 65 qui prévoit de confier l'exploitation du bâtiment Byrrh à la société 2Bhub, anciennement s.a. Tanneurs. Le projet Byrrh a donné lieu à une longue saga en termes urbanistiques et de rénovation. Finalement, vous avez débouché sur un projet dont je pense qu'il est préférable de ne pas demander le coût. Le travail sur le Palais du vin est assez réussi.

Ce qui me gêne, c'est qu'il nous est demandé de confier la gestion des lieux sans mise en concurrence. Or nous ne connaissons pas le programme qui sera mis en œuvre dans le bâtiment Byrrh, dont je suis membre du conseil d'administration par le biais de Citydev. Je suis mal à l'aise devant le fait que vous éliminez toute concurrence et devant l'absence de tout programme. Vous nous demandez de signer un chèque en blanc.

Mme Jellab.- Je rejoins les propos de M. Ceux. Vous nous demandez effectivement de signer un chèque en blanc. Et si on demandait aux habitants du quartier ce qu'ils veulent faire de ce bâtiment ? Dans le cadre de la participation, dont on parle beaucoup, et du contrat de quartier durable Bockstael, beaucoup de propositions ont été formulées. L'occasion nous est donnée de demander aux habitants ce qu'ils veulent faire de ce lieu. J'espère que les activités d'économie urbaine semi-industrielle ne sont pas polluantes. L'idée d'y abriter de l'artisanat est une bonne chose. Il faut une économie sociale et circulaire. Les habitants veulent une alimentation durable issue de l'agro-écologie. C'est un projet que nous suivons depuis une quinzaine d'années. Il ne faudrait pas manquer l'occasion en imposant un projet aux habitants sans leur participation.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb dezelfde zorgen. Ik zou eerst duidelijk willen horen waarom er een onderscheid is gemaakt tussen de eigendom van het gebouw en de exploitatie. Voor wat betreft de exploitatie, wat is het doel, welke richtlijn moet worden gevolgd, welk beleid zal worden gevoerd? Al die elementen zijn voor mij helemaal niet duidelijk.

Men wijst die exploitatie dus toe aan een bevreemde nv. Moest er daarvoor geen openbare procedure gevolgd worden, met andere woorden, kijken we hier niet het risico dat we ons in eenzelfde stappenplan gaan bevinden als bij het Koninklijk Circus?

Ik heb bij het voorbereiden van dit agendapunt vastgesteld dat de websites enkel in het Frans toegankelijk zijn. Er is wel een Nederlandstalige en Engelstalige link waar echter geen informatie op kan worden bekomen. Misschien moet dat ook eens bekeken worden.

Mme Nagy.- En section, l'échevin a estimé utile d'avoir l'éclairage du CPAS, lequel pilote ce projet. Il est dommage que nous ne puissions pas recevoir ses explications. L'action des Tanneurs dans le quartier des Marolles a donné des résultats intéressants. Le même type de travail dans le bâtiment Byrrh pourrait enrichir le quartier et donner une affectation intéressante au lieu.

S'agit-il d'étendre les activités ? S'agit-il du marché ? Comment les habitants seront-ils impliqués ? Faute de réponse à ces questions, nous ne pourrons pas voter ce point aujourd'hui. Soit vous le retirez, soit nous nous abstiendrons.

Mme Fiszman.- Ce quartier est parmi ceux qui ont le plus évolué au cours des dix dernières années, avec le site de Tour & Taxis qui évolue bien. Je me réjouis d'apprendre que des projets sont en cours dans le bâtiment Byrrh. Je rejoins ce qui a été dit sur le travail innovant des Tanneurs. Je salue le fait qu'enfin, la situation évolue et que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil communal.

M. Ouriaghli, échevin.- Je suis heureux que la structure des Tanneurs puisse gérer le bâtiment Byrrh. En l'occurrence, la Régie foncière joue un simple rôle de notaire. Nous ne faisons que soumettre l'avenant relatif aux actionnaires. Le président du CPAS pourra vous donner des précisions sur l'avenir du bâtiment Byrrh. Une réunion

spécifiquement consacrée à ce sujet est prévue dans quinze jours. Le point qui vous est soumis vise à mettre en place la structure. Il ne s'agit que d'un élément administratif. S'agissant de l'exploitation, je ne peux pas vous répondre à la place du CPAS.

Si vous le souhaitez, nous pouvons reporter ce point en attendant les explications du président du CPAS sur l'exploitation du site.

M. Ceux.- Je remercie l'échevin pour sa proposition constructive qui répond à notre demande.

M. le Président.- Le point est reporté à la prochaine séance.

Dossiers de Mme l'échevine Ampe

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène

- Accord de la section.

M. Coomans de Brachène, échevin.- En réponse à M. Van den Driessche sur le point 8, la procédure relative aux numéros de police se déroule essentiellement par e-mail. La procédure relative aux noms de rues se fait également de façon électronique, essentiellement. Les avis des Commissions royales de toponymie nous parviennent par voie postale et par courrier manuscrit.

Monsieur Fassi-Fihri, concernant l'adoption de noms féminins pour les rues, la Ville a voté une motion en ce sens et l'applique sans nécessité de l'intégrer dans un règlement communal. Nous devons respecter une série de règles relatives à l'histoire du quartier, aux us et coutumes de sa population, à sa toponymie... Le fait d'intégrer trop de règles risquerait de bloquer certains dossiers. Songeons à la rue Joe Van Holsbeeck. Une obligation d'attribuer des noms féminins aux rues nous aurait empêchés de réaliser ce projet.

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een opmerking bij punt 19 betreffende de *Brussels Horta Prize* die in 2018 wordt toegekend aan de vzw Archi ULB Alumni, een netwerk dat erg Franstalig is. Via de jury wordt de architectuuropleiding van de VUB er wel bij betrokken, maar ik zou toch ook aanraden de architectuuropleiding van Sint Lucas erbij te betrekken, alsook de KUL die eveneens een architectuuropleiding heeft in Brussel vermits langs Franstalige kant la Faculté d'Architecture de la Cambre alsook de Université Catholique de Louvain erbij betrokken worden zodat die prijs in alle netwerken en opleidingen van de twee gemeenschappen bekend wordt gemaakt en ze gelijke kansen krijgen.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Le prix Bruxelles Horta existait déjà bien avant mon arrivée. Il a été créé lors du premier mandat de M. Ceux. Nous en sommes à la 11e édition biennale. Il jouit d'une bonne visibilité. Il réunit les anciens étudiants des écoles d'architecture de la Ville de Bruxelles, lesquelles ont intégré l'ULB. Nous n'avons rien changé à l'organisation de ce prix. Le jury est composé d'architectes francophones et néerlandophones. Le dernier jury était d'ailleurs présidé par un architecte néerlandophone, Leo Van Broeck. Tout se déroule en parfaite intelligence et en complémentarité entre tous les architectes. Le résultat est toujours intéressant pour les bâtiments bruxellois.

Depuis la dernière édition, sur ma proposition, nous dépassons le cadre de la Ville de Bruxelles, car j'estime que l'architecture de qualité doit être promue au niveau régional. Les autres communes sont très heureuses d'avoir été intégrées au projet.

Mevrouw Persoons.- Aangezien de Franstalige architectuuropleidingen betrokken worden en een vertegenwoordiger hebben in de jury, was mijn suggestie gewoon hetzelfde te doen voor de Nederlandstalige architectuuropleidingen.

Het is niet omdat het in het verleden altijd zo geweest is, dat er niets kan worden veranderd.

Dossiers de M. l'échevin Zian

- Accord de la section.

Plan d'action pour le Climat et l'Énergie durable (PAEDC) (Point 72)

Discussion

M. Zian.- En préambule, je présente mes excuses au Conseil communal pour les difficultés d'impression de la brochure censée regrouper l'ensemble des propositions du Plan d'action pour le climat. L'imprimeur n'a pas pu respecter le timing que nous lui avons imposé. Des cafouillages ont également eu lieu en ce qui concerne la traduction en néerlandais. L'imprimeur n'a pas reçu le bon fichier. Cela n'a pas empêché la tenue de la section réunie qui portait sur le Plan d'action pour le climat. Je remercie les participants d'avoir posé de très nombreuses questions.

En dépit de l'énergie déployée par quelques climato-sceptiques - M. Trump en tête -, qui s'échinent à confondre météo et climat, et à s'étonner bruyamment de températures glaciales et de neiges abondantes, la communauté scientifique est unanime, comme le démontre les rapports successifs du GIEC : les activités humaines jouent un rôle crucial dans le changement climatique que l'humanité observe.

Depuis la Révolution industrielle, ère productiviste s'il en est, la combustion des énergies fossiles, la déforestation et l'agriculture intensive concourent à une production croissante de très grandes quantités de gaz à effet de serre, essentiellement du dioxyde de carbone et du méthane. Leur concentration dans l'atmosphère atteint désormais des niveaux record et dérègle un mécanisme terrestre parfaitement naturel : l'effet de serre. Celui-ci est à l'origine d'une série d'évolutions dramatiques : montée des températures, augmentation des précipitations, élévation et acidification des océans... qui ne sont pas sans conséquences pour la population humaine, avec des conflits et des réfugiés climatiques de plus en plus nombreux. Ce phénomène est irréversible et ses conséquences se font déjà sentir, y compris chez nous, dans l'hémisphère nord.

Mais ce constat pour le moins inquiétant ne doit pas nous paralyser. Au contraire, nous pouvons et nous devons agir pour enrayer l'augmentation des températures, c'est-à-dire atténuer l'ampleur du réchauffement climatique, mais aussi nous préparer et nous adapter aux conséquences inéluctables de celui-ci.

La communauté internationale, lors de la COP21 de Paris sur les changements climatiques, s'est fixé comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5° et 2°C d'ici à 2100. Chaque niveau de pouvoir, selon ses compétences propres, doit désormais prendre ses responsabilités pour contribuer à relever ce défi mondial. Là est tout l'enjeu du premier Plan d'action pour le climat de la Ville de Bruxelles qui vous est présenté aujourd'hui. Il a été élaboré dans le cadre de la Convention des maires pour le climat et l'énergie, dont la Ville est membre depuis novembre 2016. Depuis cet engagement fort, les idées des Bruxellois et du personnel communal ont été entendues, traduites en politiques publiques et validées par notre Collège pour atteindre le grand objectif d'une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030.

Ce document pose les fondations d'un projet politique ambitieux qui sera amené à s'enrichir et à grandir continuellement : faire de la Ville de Bruxelles une administration communale exemplaire, inviter les acteurs socio-économiques du territoire et les habitants à faire de même, et adapter l'espace public et les infrastructures collectives aux bouleversements en cours.

On me posera légitimement la question de savoir pourquoi le CPAS, les hôpitaux et les institutions liés à la Ville ne sont pas intégrés à ce Plan climat. Vous pourrez également me reprocher un certain manque d'ambition. Mais j'ai souhaité un plan véritablement opérationnel, avec des objectifs mesurables, à la hauteur du devoir d'exemplarité des pouvoirs locaux. Un outil réaliste qui ne soit ni un gadget, ni un catalogue de 300 belles idées qui ne seraient que de bonnes intentions.

Le plan va s'étoffer et grandir : la prochaine étape commence demain, à savoir l'intégration, en collaboration étroite avec le CPAS, du Plan climat dans l'Agenda 21. Je n'ai aucun doute : ce plan sera structurant pour les années à venir, et il s'étoffera et s'approfondira quelle que soit la majorité de la prochaine mandature.

M. Fassi-Fihri.- Je remercie les services et le bureau CO2 Logic d'avoir répondu aux questions des uns et des autres. Globalement, nous soutenons cette initiative, car elle constitue une étape supplémentaire après la signature par la Ville de la Charte des maires pour le climat. Elle s'inscrit dans une dynamique lancée sous l'ancienne législature et renforcée depuis. Indépendamment de la nature des majorités, la question du climat est devenue centrale dans le travail des municipalités et de la Ville en particulier.

Je souhaiterais formuler quelques remarques.

D'abord, pour accompagner ce plan, il manque un calendrier précis de mise en œuvre des actions, une planification concrète assortie de moyens, des délais et des partenaires.

Ensuite, je regrette que la Ville n'ait pas utilisée sa masse critique pour en faire un effet levier qui entraîne d'autres partenaires. J'entends que via l'Agenda 21, le CPAS sera associé, mais d'autres acteurs auraient pu être impliqués. Je songe aux hôpitaux de la Ville, aux logements publics de la Régie et du Foyer en lien avec la Région...

La Ville pourrait aussi faire jouer cet effet levier avec les habitants, comme elle l'a fait pour l'achat groupé d'énergie ou le photovoltaïque. Des formules auraient pu être proposées aux habitants qui le souhaitent pour qu'ils équipent leurs bâtiments privés dans cette même logique. Des acteurs institutionnels tels que les écoles auraient également trouvé leur place comme partenaires dans ce Plan climat.

Enfin, j'ai identifié quelques risques de doublons avec des actions menées par la Région ou le privé, comme le partage auto.

Il ne faudrait pas que la participation citoyenne se limite à la communication. Les habitants ont formulé près de 300 propositions. Que sont-elles devenues ? Je souhaite que les habitants soient associés à la concrétisation de ce plan, dans toutes ses étapes.

Il serait utile de réaliser des évaluations objectives de l'impact des mesures prises. En quoi modifient-elles réellement le climat en Région bruxelloise ?

Mme Jellab.- Je remercie les services et le bureau qui a présenté le Plan climat. La gestation fut particulièrement longue, puisque nous attendions ce plan déjà en mars de l'année passée. Il contient de bonnes idées et constitue une bonne base. Toutefois, nous sommes déçus par les moyens mis sur la table pour atteindre vos objectifs, à savoir 2,4 % du budget annuel de la Ville. C'est très peu par rapport à l'urgence du réchauffement climatique. Cela représente 19 millions d'investissement au total. Les objectifs restent très indicatifs et peu ambitieux, vu l'ampleur de la menace climatique. Ce n'est pas la planète qui est en danger, c'est la survie de l'humanité. Réduire l'augmentation de la température à 2° alors qu'elle est déjà de 4 signifie que le travail qui reste à réaliser est énorme.

Je note de très bonnes idées comme les achats durables, équitables et socialement responsables. Je remercie Mme Temmerman d'avoir insisté depuis six ans sur ce point. Entre le plan et sa réalisation, il reste de la marge.

Je salue la mutualisation des marchés publics. Je regrette que la numérisation des services ait été fixée à un horizon de 30 ans.

Les idées sont bonnes, mais les objectifs doivent être quantifiés et les indicateurs, clarifiés. Peu de choses ont été faites depuis l'élaboration de l'Agenda 21.

Des éléments manquent dans votre plan : déchets, recyclage, tri, compostage, alimentation durable, crèches, maisons de repos, hôpitaux, précarité énergétique. Nous sommes engagés dans une course contre la montre.

Mme Nagy.- Je salue l'adoption par notre Conseil communal d'un Plan climat. Je félicite ceux qui y ont travaillé, l'administration, le bureau d'études, l'échevin et ses services, et le Collège. L'enjeu climatique doit réunir toutes les forces. Cela est essentiel pour notre survie. C'est l'enjeu du 21e siècle et nous devons appuyer toutes les mesures qui vont dans ce sens. Nous disposons désormais d'un document à partir duquel nous pouvons exercer un contrôle ou soumettre des propositions.

Ce Plan climat s'inscrit dans le cadre de la Convention des maires pour le climat. Les villes s'activent. Elles représentent 70 % de la population et Bruxelles est une ville reconnue internationalement.

Je vous demande d'aller plus loin dans vos opérations d'achat collectif et d'alimentation durable. Les Cuisines bruxelloises constituent un outil formidable.

Nous soutiendrons toujours les mesures que vous prendrez pour lutter contre les changements climatiques.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, het feit dat er een klimaatplan wordt voorgesteld, is conceptueel natuurlijk erg belangrijk omdat het gaat om de toekomst van ons en vooral van onze kinderen.

Het plan bevat veel goede zaken, maar ik heb wel ernstige bedenkingen bij het feit dat het plan dat nu is opgesteld door een nieuw bestuur moet worden uitgevoerd. Wat is de waarde van zo'n plan wanneer we voor verkiezingen staan? Iedereen beseft dat die waarde nul is.

Ik beschouw dit een beetje als een grote show en het resultaat zal gewoon afhangen van de volgende coalitie in de volgende legislatuur.

Een tweede punt dat ik wil maken, is dat het plan vrij onvolledig is. Het houdt helemaal geen rekening met de complicaties en implicaties op het vlak van de

Grondregie, het OCMW en de verschillende vzw's van de stad. Het is dus maar een aftreksel van wat er moet gebeuren en van dat waar de stad rechtstreeks of onrechtstreeks verantwoordelijk voor is.

Er is bovendien nog wat schaaftwerk te doen op het vlak van de Nederlandse taal. Ik hoop dat het stadsbestuur eindelijk leert uit haar vorige fouten.

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, ik wil ook de schepen en zijn diensten bedanken voor het harde werk dat zij geleverd hebben. Het is jammer dat het klimaatplan zo laat komt, maar het bevat heel wat goede ideeën.

Ik zal niet herhalen wat mijn collega's al hebben gezegd over de timing en over het opnemen van de andere entiteiten die rond de stad hangen.

Het plan bevat een aantal ideeën waar de schepen zelf een impact op heeft, maar andere ideeën moeten worden geconcretiseerd door andere collega's. In hoever gaan die daar in mee? Ik denk bijvoorbeeld aan het punt "Allemaal op de fiets". De Nederlandse vertaling die we nu op de discette hebben gekregen, zou de juiste moeten zijn, maar zelfs in de laatste "correcte" versie staat : "Tussen 2012 en 2018 heeft de stad het aantal kilometer fietspaden ..." . Hier ontbreekt het werkwoord, alsof de stad eigenlijk niet weet of dat aantal is toegenomen of afgenomen. Verder : " Ze heeft ook het aantal fietsboxen en fietsbeugels...". Ook hier geen werkwoord. Dat is tekenend en eigenlijk ook grappig want er is een hele discussie geweest over hoeveel vierkante meter en wat er nu precies is gebeurd.

Het is dus belangrijk om al die maatregelen te nemen, maar al wat op het vlak van mobiliteit gebeurt blijft van essentieel belang voor het klimaat. Als niet iedereen mee is en een beleid pro auto blijft voeren, dan is de rest vrij beperkt inzake impact.

Ik heb in de sessies ook een opmerking gemaakt over de leegstand. Twee leegstaande plekken per jaar ter beschikking stellen van een vereniging lijkt mij, gezien de leegstand van de gebouwen die de stad heeft, veel te beperkt.

Er is onlangs een boek verschenen over de leegstand in Brussel van de vzw Toestand. Ik zou aanraden om dat zeker eens te lezen want op het vlak van leegstaande gebouwen kan de stad veel beter doen.

M. Zian, échevin.- Les documents disponibles sur le réseau sont de type didactique. Ils doivent donc être accessibles au plus grand nombre. Par contre, pour le pilotage du plan au sein de la Ville, nous disposons de fiches qui font l'objet d'un suivi permanent. Ainsi, pour la mesure 44 relative à la verdurisation, les échéances sont fixées de trois mois en trois mois. Je les communiquerai aux Conseillers communaux qui le souhaitent. Il s'agit d'instruments de travail qui garantissent le monitoring des mesures.

Mon objectif est d'intégrer l'ensemble des partenaires naturels ou institutionnels de la Ville au sein d'un seul Plan climat afin que nous ayons une vision globale du dossier et qu'ils se sentent tous concernés dans le cadre d'une même action. Cela a fait l'objet de discussions et de négociations. N'oublions pas que chaque partenaire institutionnel subit des contraintes qui lui sont propres. Ma démarche s'est toujours voulue inclusive, et pas contraignante, ce qui suppose du temps, des négociations et le respect de certains équilibres.

Ce Plan d'action pour le climat repose sur deux sources : les 300 propositions citoyennes et celles formulées par l'ensemble des administrations de notre Ville. Une première évaluation sera réalisée dans deux ans et une mise à jour aura lieu dans quatre ans. Les mesures qui se seront révélées inefficaces seront abandonnées et les plus pertinentes seront reprises. Il s'agit réellement d'un plan de construction.

Monsieur Van den Driessche, je n'accepte pas que vous m'accusiez de pratiquer de l'électorisme. Je suis échevin depuis moins d'un an. Pendant six mois, je me suis consacré aux missions qui m'ont été confiées et je ne pense pas avoir perdu de temps. En 2016, mon prédécesseur a dressé un inventaire du bilan carbone de la Ville. C'est sur cette base et sur la base des propositions des citoyens et des administrations de la Ville que nous avons élaboré le présent Plan climat. Ce plan n'est pas sorti de la cuisine de Jupiter ! Il n'est pas déconnecté de la réalité. Il est profondément ancré dans notre réalité. Vous devriez montrer un peu plus de respect pour ce Plan climat, fruit d'un énorme travail. À travers lui, nous voulons faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs, professeurs d'école, agents communaux et citoyens de l'urgence climatique. Notre objectif est de concrétiser ce plan climatique le plus rapidement possible.

M. le Président.- La discussion est close.

Dossiers de Mme l'échevine Barzin

- Accord de la section.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions orales – Mondelinge vragen

Questions de Mme Nagy, M. Van den Driessche et M. Fassi-Fihri concernant les difficultés de personnel à l'asbl Bravvo (licenciement de 4 animateurs, plainte pour discrimination déposée devant UNIA)

Vragen van mevr. Nagy, dhr. Van den Driessche en dhr. Fassi-Fihri betreffende de moeilijkheden met personeel bij de vzw Bravvo (ontslag van 4 animatoren, klacht voor discriminatie neergelegd bij UNIA)

Mme Hariche, échevine.- Je souhaiterais que cette question soit abordée en comité secret car, s'agissant de personnes, je devrai communiquer des informations sur les dossiers de chacun, ce que je ne peux pas faire en séance publique. Toutefois, je tiens à votre disposition une information exhaustive et circonstanciée sur chacun des dossiers.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik kan begrijpen dat bepaalde antwoorden achter gesloten deuren moeten worden besproken, maar mijn vragen hebben niets te maken met personen, wel met de algemene toestand bij Bravvo. Ik vraag bijvoorbeeld of er geen audit moet gebeuren en of Bravvo niet geïntegreerd moet worden in de stadsdiensten.

M. Fassi-Fihri.- Nous sommes d'avis que la question devrait abordée dans sa globalité en comité secret.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik ben het daarmee eens en ik zal de andere vragen hernemen in een volgende vergadering.

M. le Président.- La question sera traitée en comité secret.

Question de M. Ceux concernant la sécurité routière après le réaménagement de l'avenue des Croix de Guerre

M. Ceux.- Les travaux sont désormais terminés. Il n'est plus possible de prendre à gauche vers l'avenue des Croix de Guerre à la sortie du Delhaize. L'aménagement d'une berne centrale continue à cet endroit rejette toute la circulation soit vers l'avenue des Croix de Feu et la rue de Heembeek, soit directement vers la rue de Heembeek, avec tous les dangers que cela comporte : mauvaise visibilité à la sortie du magasin, trafic important près des écoles, passage des bus, risque d'accident. Certains ont trouvé l'astuce : ils tournent à gauche en empruntant le passage piéton situé devant le Black Star. C'est inconscient et extrêmement dangereux. Les Heembeekois vous pardonneront si vous corrigez tout de suite la situation.

Êtes-vous prêt à demander à l'entrepreneur encore sur place de couper la berne centrale sur 5 mètres de manière à permettre le tourne-à-gauche vers le haut du village et éviter ainsi une situation extrêmement dangereuse ?

Mme Barzin, échevine.- Je vous lis la réponse de l'échevin Coomans de Brachène. La désaffectation du bas de l'avenue des Croix de Guerre et l'aménagement de sa déviation avaient pour objectif premier un nouveau découpage des îlots permettant, entre autres, la construction de nouvelles écoles et d'une salle de sports venant compléter les équipements préexistants du Black Star.

Avant son réaménagement, l'usage de l'avenue des Croix de Guerre n'était pas en concordance avec son statut hiérarchique de voirie interquartiers. De nombreuses plaintes faisaient état d'une vitesse excessive, d'une circulation et d'un stationnement intempestif de camions. Cette voirie avait d'ailleurs été interdite aux camions de plus de 3,5 tonnes, excepté circulation locale, mais la largeur de la voie carrossable rendait possibles des manœuvres non souhaitées et par ailleurs interdites par le marquage routier.

Le rapport d'incidence accompagnant la demande de permis d'urbanisme abordait sans ambiguïté la nécessité absolue de sécuriser les abords de ces (nouveaux) équipements publics. Il était en particulier question de :

- améliorer sensiblement les cheminements piétons ;
- connecter la promenade verte régionale à la promenade verte communale ;
- améliorer les liaisons piéton/cycliste entre le pôle Heembeek et la bande verte au canal ;
- aménager l'avenue dans la continuité du renouvellement du haut datant de 2009 depuis le rond-point Général Biebuyck (larges trottoirs, pistes cyclables marquées, bande de circulation dans chaque sens, arbres d'alignement) tout en tenant compte des spécificités du bas de l'avenue, à savoir : futurs abords d'école, d'où zone 30 matérialisée par des plateaux aux endroits des traversées piétonnes et cyclistes ; séparation des deux sens de circulation par une berne centrale engazonnée (la berne centrale facilite et sécurise les traversées piétonnes et cyclistes) ; sécurisation accrue du carrefour de la rue de l'Ancre et accentuation du caractère local de cette voirie par la fermeture de la berne centrale.

Loin de constituer un danger, la limitation des manœuvres potentiellement dangereuses fonde dès lors le projet d'aménagement et explique l'octroi quasi sans réserves du permis d'urbanisme. Il va de soi que quelques contraintes nouvelles s'imposeront aux conducteurs, mais elles sont clairement en faveur des modes actifs et dans la droite ligne d'une recherche de maîtrise de la mobilité.

À noter que ce projet a fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme avec enquête publique.

Cela étant dit, nous prenons bonne note de cette remarque et je demanderai à mes services d'étudier une formule alternative. Si cela se révélait faisable et réaliste en termes de mobilité et ne compromettrait pas la sécurité des autres usagers, un passage créé dans la berne centrale nécessiterait un permis d'urbanisme modificatif, et il n'est pas sûr que la Région délivre un tel permis si cela entre en opposition avec le permis

précédent pour ce qui est de la sécurité, notamment.

M. le Bourgmestre.- Je comprends les remarques de M. Ceux sur ce point. Sur plan, tout fonctionne, mais dans la réalité, ce n'est pas optimal. Nous en parlerons avec nos services tant que l'entrepreneur est sur place. Je me propose de vous répondre plus précisément dans quinze jours quant à la décision qui sera prise.

Monsieur Ceux, je vous remercie pour votre vigilance.

M. Ceux.- J'entends que nous sommes tous d'accord sur la demande d'aménagement. Avec les habitants, nous l'attendons avec impatience.

Question de Mme Moussaoui concernant la distribution de repas dans les cantines des écoles de la Ville

Mme Moussaoui.- Pouvez-vous m'informer sur le nombre de repas dont bénéficient les enfants dans les écoles de la Ville de Bruxelles, ainsi que sur le coût que cela engendre ?

Y a-t-il une sensibilisation aux repas équilibrés et/ou bio ?

Mme Hariche, échevine.- J'ai reçu une réponse circonstanciée des Cuisines bruxelloises. Je n'en reprendrai qu'une partie. L'autre partie reprend une série de statistiques que je vous transmettrai.

Durant l'année 2017, 592.787 repas ont été fournis aux élèves des écoles de la Ville de Bruxelles et 48.133 l'ont été à des écoles du réseau libre situées sur le territoire de la Ville, soit 640.920 sur 166 jours et une moyenne de 3.861 repas par jour.

Pour votre information, les Cuisines bruxelloises fournissent également des écoles d'autres communes, à savoir Saint-Josse, Evere, Jette, Anderlecht et Berchem, et bientôt, peut-être, Auderghem qui a émis le souhait d'intégrer cette structure. Cela représente pour les communes qui y sont déjà 469.749 repas scolaires supplémentaires. Auderghem rejoindra la structure l'année prochaine.

Le coût moyen d'un repas est de 2,69 €. Le prix demandé aux parents par repas va de la gratuité, puisque la Ville de Bruxelles donne une subvention, à 2,97 € par repas en fonction des situations familiales (tarif plein, tarif dégressif pour les familles nombreuses, tarif réduit pour les familles en difficulté, pris minimum et gratuité). Une gratuité peut être accordée sur demande et après enquête sociale réalisée par une assistante sociale recrutée par les Cuisines bruxelloises. La différence entre le coût réel et le prix de vente est couvert par un subside de la Ville.

S'agissant des repas bio, rappelons que les Cuisines bruxelloises sont certifiées bio pour un minimum de 15 % de leurs denrées alimentaires qui proviennent, bien entendu, de l'agriculture biologique. Nous proposons un repas bio par semaine, hors viande, ainsi qu'un repas végétarien par semaine. Par ailleurs, les Cuisines bruxelloises n'ajoutent aucun additif alimentaire ni aucun conservateur dans ses préparations.

Enfin, je suis fière de rappeler que grâce au travail de nos équipes, nous avons obtenu le prix Gault et Millau Catering Award 2017 organisé pour les cuisines de collectivités dans la catégorie aspects nutritionnels et santé.

Pour le reste, je tiens toutes les statistiques à votre disposition.

Vraag van mevrouw Persoons betreffende de verkeersonveiligheid in de Masuistraat en de structurele maatregelen waarin voorzien is om de verkeersveiligheid te verbeteren

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, eind december 2017 gebeurde er een verkeersongeval in de Masuistraat waarbij een 83-jarige man werd aangereden toen hij de straat overstak. Het was niet het eerste ongeval in de Masuistraat, integendeel, het was het zoveelste ongeval in deze straat die deels op het grondgebied van de stad Brussel en deels op dat van Schaarbeek ligt.

Buurtbewoners kloegen onlangs de onveilige verkeerssituatie in de Masuistaat aan door daar zelf een zebrapad te schilderen. Zo ver is het dus gekomen : de bewoners worden gedwongen steeds vaker zelf de handen uit de mouwen te steken omdat de stad in een aantal van haar meest elementaire taken in gebreke blijft.

Ik vroeg in de politieraad hoeveel verkeersongevallen er in de afgelopen jaren gebeurd zijn in de Masuistraat. De cijfers zijn hallucinant : 9 in 2015, 7 in 2016, 12 in 2017 en 4 tot nu toe in 2018. Dat zijn in totaal 32 verkeersongevallen in de afgelopen drie jaar. Dat is echt hallucinant veel en dit enkel voor het deel van de Masuistraat dat op grondgebied van de stad Brussel ligt.

De verkeerssituatie in de Masuistraat is bijzonder onveilig en dat is al jaren zo. Het is ook al jaren geweten en toch doet de stad Brussel en de schepen van mobiliteit niets. In de politieraad werd mij meegedeeld dat er nu eindelijk een studie is opgestart om de verkeersveiligheid in de Masuistraat te verbeteren.

In welke structurele maatregelen is voorzien om de verkeersveiligheid te verbeteren en de automobilisten te verplichten hun snelheid te matigen? Ik denk aan zebrapaden, versmalling wegdek, verkeersdrempels, snelheidsmeter, enzovoort.

Zal het bij een studie blijven of zullen er ook concrete maatregelen worden uitgevoerd? Wanneer zijn de werken geagendeerd?

Waarom heeft de schepen niet eerder ingegrepen, terwijl de cijfers van de politie toch boekdelen spreken?

Mevrouw Ampe, schepen.- Mijnheer de voorzitter, er gebeurt wel degelijk heel wat in de Noordwijk om de veiligheid van de voetgangers en fietsers te verbeteren.

Zo is bijvoorbeeld in 2016 de Groendreef, net naast de Masuistraat, heraangelegd. Er is daar een tweezijdig fietspad aangelegd dat door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is gefinancierd en waarvoor de plannen in overleg met de stad Brussel zijn opgemaakt. Dat heeft het kruispunt tussen de Groendreef en de Masuistraat fel verbeterd. De situatie is er nu goed op het vlak van beveiligingsniveau.

Daarnaast is het zo dat wegenwerken ter verbetering van de verkeersveiligheid worden uitgevoerd nadat er een veiligheidsanalyse is gemaakt door de politie want zij zijn de experts in verkeersveiligheid.

Voor wat betreft het kruispunt van de Masuistraat en de Antwerpse steenweg dat is aangelegd om de zwakke weggebruikers beter te beveiligen met behulp van verkeerslichten, de verhoging van het wegdek ter hoogte van het kruispunt om de snelheid van de bestuurders te verminderen, alsook stadsmeubilair. Dat betekent ofwel paaltjes ofwel de fameuze Saint-Michels om de voetpaden veilig te maken. Ook daar is het beveiligingsniveau goed.

Dan heb je het kruispunt Masuistraat-Arbeidersstraat. Er is een project voor de heraanleg met de aanleg van zebrapaden met een verbeterde zichtbaarheid van de bestuurder op de voetganger. De studie bevindt zich momenteel in het stadium van voorontwerp. Daar komt dus een verbeterd veiligheidsniveau.

Voor wat betreft het kruispunt van de Masuistraat en de Destouvellesstraat is voorzien in de heraanleg van het kruispunt in het kader van het project leefmilieu Brussel. Het ontwerp is actueel in uitvoering en kadert in de aanleg van het Zennepark. Het project voorziet in de aanleg van zebrapaden met een verbetering van de zichtbaarheid van bestuurders op de voetgangers. De uitvoering is gepland in het begin van 2019 en ook daar zal het veiligheidsniveau stijgen.

Voorts is er nog een gesprek aan de gang met de gemeente Schaarbeek voor de

inrichting van een zone 30. In de Vijfhoek is de zone 30 al gerealiseerd. We zijn bezig met de implementatie van de zone 30 in verschillende wijken in Laken en de volgende fase is de de Noordwijk, in overleg met de gemeente Schaarbeek.

Mevrouw Persoons.- De studie die met de politie loopt, gaat die alleen over het kruispunt Masuistraat-Arbeidersstraat?

Mevrouw Ampe, schepen.- Neen, ik heb verschillende kruispunten opgesomd. Er is het kruispunt Masuistraat-Groendreef dat is gerealiseerd, dan Masuistraat-Antwerpse Steenweg eveneens gerealiseerd, het kruispunt Masuistraat- Arbeidersstraat zal worden gerealiseerd nadat de veiligheidsstudie is afgerond, alsook het kruispunt Masuistraat-Destouvellestraat. Twee kruispunten liggen momenteel ter studie.

Question de M. Wauters concernant les pannes d'ascenseurs depuis plus de 10 jours à la Cité modèle faisant suite à des actes de vandalisme

M. Wauters.- Le 14 mai dernier, nous avons appris par des habitants du Foyer laekenois que depuis le 9 mai, faisant suite à des actes de vandalisme, les deux ascenseurs du bloc 2 de la Cité modèle, un immeuble de 16 étages où vivent 96 familles, étaient en panne. Les câbles des ces ascenseurs auraient été sciés...

Nous avons appris que les pièces nécessaires pour les réparer devaient venir de Suisse et arriver le 18 mai. En réalité, les ascenseurs n'auront pas été réparés avant le 22 mai, soit près de quinze jours plus tard. Les jours fériés n'ont rien arrangé. Quand vous devez monter et descendre plus de dix étages à pied plusieurs fois par jour avec des sacs, des poussettes, des poubelles, ou que vous êtes une personne à mobilité réduite ou âgée, c'est loin d'être évident ! Donc, pendant ce temps-là, les habitants, dont des personnes fragilisées, âgées ou handicapées, n'ont eu d'autre choix que de se débrouiller.

Le Foyer laekenois a heureusement informé les locataires du fait que son service social pouvait aider, si nécessaire, les personnes fragilisées pour faire les courses, etc.

Très heureusement aussi, une solidarité spontanée s'est installée entre les habitants du Foyer. Par exemple, des personnes plus jeunes montaient les courses pour d'autres.

On ne peut évidemment pas tenir le Foyer laekenois pour responsable de la panne en elle-même. Mais quand les habitants nous signalent que dans un autre bloc, le bloc 7, il y a aussi des problèmes de panne d'ascenseur qui durent depuis près de six semaines, quand ils nous disent que les actes de vandalisme sont habituels (coupure des câbles des caméras de surveillance, arrachage de ces mêmes caméras, etc.), que les agressions et que la consommation de drogues autour des immeubles et dans les communs sont aussi habituelles, plusieurs questions se posent.

Le Foyer laekenois a-t-il prévu non pas un marché de services, mais un marché de travaux lui permettant de faire exécuter des réparations plus vite en cas de vandalisme ?

Des mesures préventives ont-elle été prises en amont (présence accrue de Bravvo, de la police...) pour répondre à l'atmosphère agressive et d'insécurité qui semble régner ces derniers temps dans la Cité modèle ?

Le Collège a-t-il été mis au courant de ces problèmes ? Dans quels délais ?

Dans l'affirmative, la Ville a-t-elle mis ses services sociaux et de prévention à la disposition du Foyer laekenois pour venir rapidement en aide aux locataires du bloc 2 ?

En somme, quelles mesures à la fois préventives et curatives le Foyer laekenois et la Ville ont-ils pris pour que cette situation mettant trop longuement la sécurité et la qualité de vie des habitants de la Cité modèle en jeu ne se reproduise plus ?

M. Ergen, président du Foyer Laekenois.- Avant de vous donner la stricte chronologie des faits et des actes, je tiens à vous rappeler qu'outre les locataires, le Foyer laekenois est aussi victime de tels actes de vandalisme.

La nuit du jeudi 10 mai au vendredi 11 mai, la société Schindler a reçu d'un locataire, vers 19 heures, un appel de panne pour les ascenseurs de l'immeuble Cité modèle 2. Le technicien de garde est arrivé sur place aux environs de 23h. Notre contrat avec la société Schindler prévoit un délai d'intervention de quatre heures. Le technicien de garde s'est donc bien rendu sur place dans les délais contractuels. Ces délais sont normaux dans le secteur. Le vendredi 11 mai 2018, intervention du technicien de la société Schindler et arrêt des ascenseurs après la constatation des actes de vandalisme dans la salle des machines. Des photos ont été prises. Elles montrent que la porte de ladite salle est ouverte et que les boîtiers et câbles ont été arrachés. La société Schindler a immédiatement rédigé son devis de réparation.

Le lundi 14 mai 2018, la société Schindler a confirmé la mise à l'arrêt des ascenseurs et demandé confirmation de la commande du matériel. Le lundi 14 mai 2018, le Foyer laekenois a marqué son accord et la société Schindler a commandé les pièces nécessaires. Le mardi 15 mai au matin, notre directeur technique a adressé le bon de commande pour confirmation. Le montant total des réparations s'élève à près de 20.000 € HTVA.

Le mardi 15 mai, notre service social a prévu la présence d'un ALE pour aider les personnes en cas de besoin. Un avis a été adressé aux locataires.

Le mercredi 16 mai 2018, une rencontre a eu lieu entre le directeur général du Foyer laekenois et un officier de police pour déposer une plainte. Ce même jour, un nouvel avis a été adressé aux locataires concernant la situation des poubelles. Notre sous-traitant entretien est intervenu pour une première évacuation des poubelles chez les locataires et autour du bâtiment.

Le jeudi 17 mai, une patrouille de police est descendue sur les lieux pour dresser procès-verbal de la plainte. Ce même jour, la société Schindler nous a informés qu'une partie des pièces étaient déjà disponibles, mais que la carte SIM venant de Suisse n'était pas encore livrée. Le vendredi 18, un nouvel avis a été communiqué aux locataires, avec les dernières informations. Un système de service a été mis en place avec notre sous-traitant pour le samedi 19 et le dimanche 20. Un de nos ouvriers a été chargé de l'enlèvement des poubelles si nécessaire.

Le vendredi 18 après-midi, la société Schindler nous a informés que la pièce venant de Suisse arriverait le lundi 21 et que les travaux commenceraient le 22 mai. Les mardi 22 et mercredi 23, les travaux ont été réalisés avec les vérifications nécessaires. Le jeudi 24 vers midi, l'ascenseur droit du bloc 2 a été mis en fonction. Le vendredi 25 et le samedi 26, les réparations se sont poursuivies sur l'ascenseur gauche du bloc 2, lequel est entré en service le 26 vers midi. Un spécialiste national est venu le samedi en renfort du technicien de garde de la société Schindler.

Les conditions générales du contrat omnium font partie d'un cahier des charges validé par la SLRB. Il y est prévu une obligation de moyens. Les délais de remise en état de l'ascenseur sont aussi réduits que possible. Le coût de ce type de prestation est hors contrat, car dû à la malveillance des usagers.

Au bloc 76 de la Cité modèle, un défaut de l'obturateur de la porte de cabine a été constaté le 24 avril. La pièce a été commandée. Les travaux ont été effectués le 9 mai. Malheureusement, la société Schindler a commandé une pièce non fonctionnelle et une nouvelle commande a été réalisée. Il s'agissait d'une pièce directement couverte par le contrat. L'ascenseur du 76 a été réparé.

Le bloc 1 de la Cité modèle compte un ascenseur défectueux. Le deuxième est opérationnel. Dans le bloc 8 de la Cité modèle, un ascenseur est en panne et l'autre fonctionne.

Les faits de vandalisme et les bandes sévissant dans la Cité modèle sont régulièrement signalés aux autorités dans les plus brefs délais. Plusieurs réunions multilatérales ont été organisées avec les divers intervenants de manière à intensifier les échanges d'informations sur les décisions prises par les divers partenaires dans leur sphère de compétence. De multiples mesures ont déjà été prises : intensification de la présence policière, couverture prochaine par un service Bravvo nocturne, travaux de prévention.

Des réunions bilatérales ont régulièrement lieu en présence de Bravvo.

Des investissements dans la sécurité sont en cours dans le cadre d'un subside octroyé par la Ville de Bruxelles. Le réseau de caméras sera amélioré.

Un nouveau système de portes anti-vandalisme est étudié par le service, ainsi qu'un renforcement des serrures.

M. le Bourgmestre.- Pour ce qui relève des compétences de la police, faisant suite à une réunion du 21 février 2018 et eu égard au regain du sentiment d'insécurité vécu tant par les travailleurs sociaux que par les riverains de la Cité modèle, plusieurs mesures ont été prises en vue de juguler la problématique et de rétablir la sécurité publique in situ :

1. Contact écrit avec M. le Procureur du Roi à Bruxelles en vue de la désignation d'un magistrat de référence et adaptation de la politique de poursuite répressive comme suit :

a) Une politique de poursuite du Parquet visant à soutenir le rétablissement de la sécurité publique sera appliquée de manière stricte.

b) Il est recouru aux perceptions immédiates de 90 € pour éteindre l'action publique eu égard aux détenteurs d'armes prohibées, avec avis du magistrat.

c) Au vu de la configuration socio-économique de la Cité modèle et du tissu social instable, il n'est pas opportun de pratiquer la perception immédiate à l'encontre de l'acheteur.

Par contre, toute transaction de stupéfiants effectuée en flagrant délit devra faire l'objet d'un avis émis par un magistrat et d'une mise à disposition du suspect (dealer).

d) Les magistrats de garde sont sensibilisés depuis plusieurs semaines à la problématique des outrages, menaces ou rébellions envers les forces de police.

2. Mise en place d'une task force policière constituée par la brigade canine, la BTI DPI Laeken, la Recherche locale et INT/O.

3. Établissement d'un planning :

a) Actions de sécurisation récurrentes dans la Cité modèle (OI 966) toujours en cours, de nature à circonscrire les comportements délictueux et inciviques d'un groupe de quinze à vingt jeunes de 15 à 19 ans terrorisant les 2.400 habitants par des comportements déviants du type incivilités, salissures, usage et vente de stupéfiants, jets de projectiles contre les travailleurs sociaux et la police, dégradations et vandalismes divers, effractions des caves et de la Cité culture, intimidation des travailleurs sociaux (Bravvo - service Culture) et des habitants qui restent reclus, ainsi que vols avec violence (arrachage de bijoux).

b) Action de sécurisation de nature à circonscrire les comportements délictueux et inciviques de jeunes généralement agglutinés à la station Stuyvenbergh et à ses abords (usage et vente de stupéfiants), et au square Léopold.

Les démarches et présences policières génèrent parfois des réactions hostiles (jets de projectiles). Néanmoins, nous maintenons, voire redoublons cette présence afin d'empêcher toute zone de non-droit sur le territoire de la Ville.

Résultats de ces actions à ce jour :

- 389 personnes contrôlées ;
- 18 arrestations judiciaires ;
- 82 PV judiciaires (essentiellement détention ou vente de stupéfiants, recel, rébellion, révocation de libération conditionnelle, outrage) ;
- 104 contrôles de véhicule ;
- 32 PV SAC ;
- 31 perceptions immédiates (roulage) ;
- 6 arrestations administratives.

Cette action est toujours en cours. Dans ce cadre, j'ajoute que le 30 avril, quelque 35.000 € de matériel d'horticulture ont été dérobés par effraction à la Cité modèle et mis en vente sur un site par un receleur. Ainsi, quatre tondeuses, une débroussailleuse et un compresseur ont pu être retrouvés et restitués alors même qu'une enquête

judiciaire est en cours afin d'identifier et arrêter les auteurs par la recherche locale de Laeken.

Pour ce qui concerne l'asbl Bravvo, nous avons sur place une équipe de onze gardiens de la paix qui sont actifs du lundi au vendredi de 7h30 à 22h. Sont prévus en juin un éducateur de rue et une équipe de dix-sept gardiens de la paix de nuit qui sera présente du lundi au dimanche de 18h à 2h. Cet éducateur et cette équipe de nuit ne travailleront pas seulement sur la Cité modèle : ils seront aussi actifs dans d'autres zones de Laeken.

Enfin, les maisons de quartier sont, elles aussi, présentes dans la Cité modèle à raison d'un animateur, un assistant social et une personne pour l'accueil.

Donc, face à cette recrudescence des actes délictueux, la police est présente tous les jours et mène des actions extrêmement visibles.

M. Wauters.- Je suis ravi de l'entendre, car les gens se sentent démunis. Le sentiment d'insécurité risquait de s'installer au sein de la population.

Les actions de la Maison de la création dans le domaine social artistique sont à même de créer le lien social qui manque dans ce quartier. Ces événements ne visent pas seulement le Foyer laekenois, mais tout un quartier de la Ville. Il faut donc une réponse technique, mais aussi sécuritaire, dans le sens noble du terme. J'espère que ces mesures porteront leurs fruits assez rapidement pour les habitants du quartier.

Questions de M. Van den Driessche, Mme Nagy et Mme Debaets concernant les conséquences du jugement relatif à l'attribution de la gestion du Cirque royal
Vragen van dhr. Van den Driessche, mevr. Nagy en mevr. Debaets betreffende de gevolgen van het vonnis inzake de toewijzing rond het beheer van het Koninklijk Circus

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, op 22 mei jongstleden werd bekendgemaakt dat de rechtbank van eerste aanleg een beslissing ten gronde heeft genomen met betrekking tot het toekennen van het beheer van het Koninklijk Circus aan de vzw Brussels Expo.

De stad had immers het contract met de Botanique verbroken, die tot 2014 de uitbater was van het Koninklijk Circus, en het beheer toegewezen aan de vzw Brussels Expo. Toen oordeelde een rechtbank dat de stad verplicht was om een openbare oproep te lanceren voor een nieuwe concessionaris voor de uitbating van het Koninklijk Circus. Weerom komt het stadsbestuur in haar blootje voor de wijze waarop zij haar beleid voert en dit komt het imago van onze stad niet ten goede.

In dat verband heb ik enkele vragen:

Welke impact, ook financieel, heeft deze uitspraak op de eerdere plannen van het stadsbestuur omtrent het Koninklijk Circus. ?

Dringt er zich geen nieuwe openbare oproep op voor een nieuwe concessionaris voor de uitbating van het Koninklijk Circus?

Dringt er zich geen kerntakendebat op: moet de stad direct of indirect blijven concurreren met private spelers in de evenementensector?

Mme Nagy.- Nous avons pris connaissance de la décision du Conseil d'État concernant la mission d'exploitation du Cirque royal que la Ville voulait confier à Brussels Expo.

Pouvez-vous me dire si cela met définitivement terme au projet ?

Quelle est la suite prévue pour l'exploitation du Cirque royal ?

La Régie foncière dispose-t-elle d'un budget supplémentaire pour en assurer l'exploitation ?

Est-ce vraiment le même métier que les autres missions de la Régie, à savoir créer du logement et gérer des locaux commerciaux et autres ?

Mevrouw Debaets.- Mijnheer de voorzitter, ik ga niet herhalen wat mijn collega's al hebben aangehaald en onmiddellijk mijn vragen formuleren. Ik spreek namens de volledige CdH-CD&V-fractie.

Zal de stad Brussel in beroep gaan tegen de beslissing van de rechtbank of gaat ze ermee akkoord dat ze deze openbare aanbesteding verkeerd heeft aangepakt en dat er inderdaad te weinig maatregelen zijn genomen om mogelijke belangenconflicten te voorkomen?

Hoe zal de stad erover waken dat de actoren op het terrein voldoende kansen krijgen om in te tekenen op deze oproep van uitbating van het Circus?

Welke gevolgen heeft deze beslissing voor de renovatie van de zaal en de heropening van de zaal? Zal het stadsbestuur nog steeds het bestuur overnemen en wordt de opening nog steeds vooropgesteld tegen september van dit jaar? Wat zijn de gevolgen voor de procedure voor de aanstelling van een nieuwe directeur?

Klopt het dat er ondertussen klacht is ingediend door één of meerdere kandidaat-directeurs die niet zijn geselecteerd? Klopt het dat het verloningspakket van de directeur die geselecteerd is zou zijn aangepast? Is die verloning dezelfde als de verloning die bij de kandidatuurstelling is aangekondigd?

Welke maatregelen worden genomen om de handelaars in de betrokken wijk, de Onze-Lieve-Vrouw-ter-Sneeuwwijk, te helpen hun omzet te compenseren in deze periode waarin geen concerten plaatsvinden, aangezien hun inkomsten drastisch dalen? Is er al contact opgenomen met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest met het oog op het nemen van compenserende maatregelen voor de getroffen wijk?

U kent mijn mening die erin bestaat dat een administratie, zeker een lokale overheid, zich niet bezig moet houden met het organiseren van activiteiten in de privésector zonder financiering van de overheid. Als je die lijn doortrekt zou de stad zich ook nog

kunnen bezighouden met hoteluitbating, taxi's, koerierdiensten, restaurants, enzovoort. Eigenlijk neemt de stad een activiteit uit handen van een goeddraaiende sector. Er zijn nog vele andere prioriteiten die belangrijker zijn.

M. le Bourgmestre.- Je vous lis la réponse de l'échevin Ouriaghli.

Comme je l'avais indiqué dans ma réponse à M. Maingain le 23 avril dernier, le Collège de la Ville de Bruxelles a clairement décidé de prendre en main la gestion du Cirque royal.

Une première étape entamée cet été fut la mise en conformité du lieu qui, je ne dois pas vous le rappeler, était dans un état lamentable, comme l'attestait un rapport du Siamu et une société externe. Cette salle ne répondait plus aux exigences de sécurité du permis d'environnement de 2014. Un vaste chantier de rénovation a donc débuté, ce qui nous a permis de mettre en conformité le système électrique et la prévention incendie, mais aussi de rénover complètement la salle, les loges, le bar et la façade.

Comme indiqué dans ma dernière réponse à ce sujet, ces travaux seront terminés dans le courant de ce premier semestre, donc avant le 30 juin, et le Cirque royal rouvrira ses portes à la rentrée 2018. Cette dernière décision de justice n'a donc aucune incidence sur les éléments cités ci-dessus. Le Cirque royal sera donc exploité directement par la Ville de Bruxelles. Il n'est donc pas prévu de lancer un nouvel appel pour la désignation d'un nouveau concessionnaire.

Madame Nagy, vous souhaitez savoir si la Régie foncière dispose d'un budget supplémentaire pour assurer l'exploitation. Je vous réponds que le Cirque royal générera rapidement des recettes qui permettront d'équilibrer les coûts liés à l'exploitation.

Il est vrai que l'exploitation d'une salle de spectacles est un métier différent pour la Régie foncière, mais en vue de l'accompagner dans cette mission, la Ville a déjà engagé deux personnes disposant des compétences et de l'expérience requises.

Madame Debaets, concernant notre soutien aux commerçants du quartier, je répéterai ma réponse apportée à M. François lors du Conseil communal du 23 avril dernier, à savoir que nous sommes toujours restés à l'écoute des commerçants du quartier Notre-Dame aux Neiges pour qui la fermeture du Cirque royal, nous en sommes bien conscients, a eu un impact non négligeable au quotidien. Nous avons à plusieurs reprises reçu, avec le Bourgmestre, les commerçants du quartier pour dégager des solutions permettant de dynamiser ce quartier, et pour trouver les moyens de compenser les pertes financières dues à la fermeture du Cirque royal. La première décision qui a été prise par le Collège est, évidemment, liée aux propriétés de la Régie foncière et date du 29 mars dernier. Nous avons donc décidé d'accorder aux locataires qui le solliciteront, sur présentation de leur bilan financier des trois dernières années justifiant une perte directement liée à la fermeture du Cirque royal, une diminution de loyer de 25 % du 1er septembre 2017 au 31 mai 2018. À la demande des commerçants, le Collège a décidé à cette même date de mettre le Cirque royal à la disposition de l'association des commerçants en vue de relancer la reprise complète des activités de cette salle à la rentrée 2018.

D'autres propositions sont toujours à l'étude par plusieurs départements de la Ville.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, eerst en vooral wil ik toch een opmerking maken. Ik kan begrijpen dat de burgemeester invalt voor zijn collega-schep en die zijn antwoord blijkbaar in het Frans had opgesteld, terwijl toch twee van de drie vraagstellers Nederlandstalig zijn. Ik heb vanmorgen nog hetzelfde meegemaakt bij de inhuldiging van een nieuw appartementsgebouw in Neder-Over-Heembeek waar geen enkel woord Nederlands – buiten het woord “goedgedag” – is gesproken. Ik vind dat gewoon ongehoord en ik verwacht van de burgemeester dat hij daartegen optreedt, als hij inderdaad ook de burgemeester van de Nederlandstaligen wil zijn zoals hij pretendeert.

Over de grond van de zaak hebben we weinig gehoord. De burgemeester blijft voortdoen. Dat is jammer want al de energie die het stadsbestuur steekt in dergelijke

aangelegenheden kan het niet steken in de echte problemen van de stad. Een zaal uitbaten behoort niet tot de kerntaken van de stad. Het stadsbestuur steekt teveel energie in verkeerde projecten en de burgers zijn daar het slachtoffer van. Ik doe een oproep om hier eens ernstig over na te denken.

Mme Nagy.- Mon groupe a toujours été très attentif aux conséquences de cette décision pour le quartier. Les commerçants attendent la réalisation effective des engagements que vous avez rappelés. J'entends que deux personnes ont été engagées et qu'un budget a été inscrit en interne par la Régie. Vous espérez des recettes pour compléter ce budget. Nous serons très attentifs, car jusqu'ici, tout n'a pas été fait dans les règles de l'art dans ce dossier. La solution trouvée pour la gestion de cette salle n'est pas idéale. Nous verrons si vous tiendrez vos promesses.

Mevrouw Debaets.- Mijnheer de voorzitter, ik wacht op een aantal verduidelijkingen.

Ten eerste, begrijp ik het goed dat u het vonnis van de rechtbank van Eerste Aanleg naast u neerlegt of gaat u in beroep? Welke procedure zal de stad volgen?

Ten tweede, kunt u met betrekking tot de aanstelling van de directeur bevestigen dat er inderdaad klacht is ingediend door één of meerdere kandidaat-directeurs die niet zijn geselecteerd?

De burgemeester beweert dat de noodlijdende handelaars die het hoofd boven water proberen te houden een korting zullen krijgen op de huur. U kunt dat echter alleen maar doen voor de handelaars die in een gebouw van de Grondregie gevestigd zijn. Ik neem aan dat niet elk hotel, winkel of restaurant van de buurt eigendom is van de Regie. Wat gebeurt er dan voor de andere handelaars die niet huren van de stad of de Regie maar die het even moeilijk hebben?

Zult u in beroep gaan tegen het vonnis?

De burgemeester.- Ik heb daar nu geen antwoord op, we bestuderen dit. We hebben een maand tijd.

Mondelinge vraag van mevrouw Persoons betreffende de aanvang van de werken voor de heraanleg van de Dieudonné Lefèvrestraat

Mevrouw Persoons.- Mijnheer de voorzitter, de Dieudonné Lefèvrestraat in Laken is ongetwijfeld een van de meest onveilige straten in de Stad Brussel. Ze is bekend voor haar hobbelige kasseien en zwaar vrachtverkeer, en dat terwijl er heel wat scholen in de buurt zijn. Veel ouders zouden graag met hun kinderen naar school fietsen, maar ze durven niet via de Dieudonné Lefèvrestraat en gelijk hebben ze, want dat is levensgevaarlijk. De ouders van de leerlingen van Sint-Ursula hebben dit al verschillende keren aangeklaagd.

Er liggen al een tijdje plannen klaar om hier iets aan te doen: vervanging van de kasseien door asfalt, aanleg van fietspaden, verbreding van de voetpaden, veilige oversteekplaatsen,

Het duurt echter bijzonder lang voor deze broodnodige werken eindelijk starten. Er zijn daar al verschillende vragen over gesteld en het antwoord van mevrouw Ampe luidde steeds dat er nog geen vergunning was toegekend door Brussel Stedenbouw. Wel, die vergunning is nu toegekend, dus rest er ons nog maar één belangrijke vraag, namelijk wanneer gaat de heraanleg van de Dieudonné Lefèvrestraat eindelijk van start?

Mevrouw Ampe, schepen.- Mijnheer de voorzitter, het is op mijn vraag dat de Dieudonné Lefèvrestraat is heraangelegd wegens de vele problemen veroorzaakt door de verzakking van de kasseien en de gevaarlijke situatie van de kinderen, hun ouders en andere voetgangers en fietsers.

Na een jaar voorbereiding van de plannen, gestart in 2015, hebben wij in mei 2016 de plannen ingediend voor een bouwvergunning, na voorafgaand overleg met de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen door het Gewest, de Dienst Stedebouw van het Brussels Gewest. Maar toch heeft het nog tot maart 2018 geduurd vooraleer die bouwvergunning is toegekend.

Ik ben blij dat het eindelijk zover is want dat betekent dat de kasseien vervangen worden door asfalt, dat er een verhoogd fietspad komt, dat het voetpad onder handen

wordt genomen en dat de schoolomgeving veiliger wordt door de plaatsing van verkeerslichten, het realiseren van een oversteek, enzovoort.

Die vergunning is afgeleverd in maart 2018 maar om geen tijd te verliezen, was de aannemer die al was aangeduid om de werken uit te voeren begonnen met andere werven, ook in opdracht van de stad.

De werken zullen binnenkort starten maar u moet begrijpen dat we veel tijd verloren hebben. Als we een aannemer aanduiden geven we er de voorkeur aan hem permanent te laten werken in plaats van hem te laten wachten.

Ik zal proberen om u binnenkort een concrete planning te geven.

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende de aanstelling van een nachtburgemeester

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, Rotterdam was de eerste stad die in de jaren zeventig op de proppen kwam met een nachtburgemeester. Sindsdien volgden tientallen Europese steden zoals Parijs, Amsterdam maar ook Gent en Antwerpen. Het is spijtig te moeten vaststellen dat de stad Brussel nog steeds geen nachtburgemeester heeft.

De stad Brussel heeft geen nachtburgemeester, maar een “overlastmanager” die zich vooral bezighoudt met gevallen van overlast en onburgerlijk gedrag in het centrum van de stad. Dat is al een stap in de goede richting, maar het risico dat hiermee gepaard gaat is dat men al snel de repressieve weg op gaat in plaats van samen te zoeken naar oplossingen en alternatieven. Die rol is beter weggelegd voor een nachtburgemeester. De naam op zich straalt immers al een heel ander beeld uit.

Uw voorganger verklaarde in 2016 dat hij te vinden was voor de aanstelling van een nachtburgemeester, maar dat het initiatief voor een nachtburgemeester van de sector zelf moest komen.

Tot op heden blijkt er nog geen nachtburgemeester benoemd te zijn. Wordt het geen tijd dat u terzake een initiatief neemt?

De Burgemeester.- Mijnheer de voorzitter, de functie van nachtburgemeester, die in

verschillende grote steden al werd ingevoerd, wordt momenteel ingevuld door een persoon die zichzelf tot nachtburgemeester uitroept wegens zijn toonaangevende rol in het nachtleven – de eigenaar van een nachtclub of een bekend etablissement – of die door de nachtsector in die functie wordt aangeduid. De nachtburgemeesters worden verkozen en vertegenwoordigen in de eerste plaats de consumenten, feestvierders, en uitgaansplaatsen.

De nachtburgemeester vervult de rol van adviseur ten aanzien van het stadsbestuur en overlegt voornamelijk over de volgende onderwerpen: de creatieve nachtsector, kunst en cultuur, diversiteit, veiligheid en gezondheid, bijvoorbeeld drugs- en alcoholgebruik. Hij vertegenwoordigt ook handelszaken in moeilijkheden bij de instanties of doet dienst als bemiddelaar.

De cel Openbare Rust van de Stad Brussel staat naast het voorstellen van maatregelen naar aanleiding van klachten voor nachtlawaai ook in voor het aansturen en coördineren van preventieve acties ter bestrijding van de openbare overlast die de openbare rust verstoort, zodat het evenwicht tussen de verschillende gemengde functies in sommige wijken wordt gevrijwaard.

Daarnaast wordt er ook aan preventie en sensibilisering gedaan bij nieuwe ondernemingen alsook bij de reeds op het grondgebied gevestigde ondernemingen om een goed evenwicht te bewaren in een wijk waar mensen wonen, handelszaken zijn gevestigd en nachtelijke activiteiten plaatsvinden.

Zijn rol bestaat erin tussenbeide te komen in complexe dossiers waarbij het overleg tussen de verschillende betrokkenen moet worden gecoördineerd met het oog op de openbare rust en een betere levenskwaliteit in Brussel.

Naast die acties op het terrein centraliseert de cel Openbare Rust ook de klachten en/of verzoeken op dit domein, maakt ze de informatie waarover de verschillende diensten beschikken beschikbaar voor iedereen, onderzoekt ze de situatie en bepaalt ze een gepaste oplossing en de dienst die het meest geschikt is om die oplossing te implementeren.

De cel Openbare Rust speelt eveneens de vragen van ondernemingen of het handelaarscomité door naar de Stad Brussel.

Wanneer de nachtsector graag een nachtburgemeester wil aanduiden, dan kan de Stad Brussel overwegen om met hem samen te werken en om de voorstellen die door een verbond van actoren uit het Brusselse nachtleven worden geformuleerd in aanmerking te nemen.

De stad Luik heeft sinds 15 mei een officiële Nachtraad en er gaan stemmen op om een dergelijk adviesorgaan ook elders in te voeren.

De Stad Brussel denkt eraan om de inspanningen die sinds enkele jaren worden geleverd in samenwerking met de exploitanten van de betrokken ondernemingen officieel te maken met de instelling van een officiële Adviesraad.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik meen uit uw antwoord te mogen afleiden dat de burgemeester dit geen slecht idee vindt en dat het een toegevoegde waarde heeft.

Mijnheer de burgemeester, U zegt dat het aan de privésector is om op dat vlak een initiatief te nemen. Er zijn natuurlijk verschillende soorten ontspanningsgelegenheden die daarvoor in aanmerking komen. Als burgemeester zou u die actoren samen kunnen brengen en hen kunnen verzoeken daar werk van te maken in plaats van af te wachten. Het zijn verschillende sectoren die weinig met elkaar te maken hebben. Er zijn bijvoorbeeld dancings die weinig te maken hebben met de klassieke horecazaken, de terrasjes, enzovoort. U zou daar een coördinerende rol kunnen spelen.

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende de ontmoeting tussen de burgemeester en een zekere “prins” Jamal uit het Midden-Oosten

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, op 8 mei jongstleden heeft de burgemeester een ontmoeting gehad met “prins” Jamal in het Brussels stadhuis. Prins Jamal noemt zichzelf een prins uit het Midden-Oosten die zich bezighoudt met humanitaire en investeringsprojecten.

Volgens de website van de man werd er tijdens het onderhoud met de burgemeester gepraat over sociale projecten die de “prins” zou kunnen ondersteunen, met name initiatieven rond daklozen en de sociale cohesie tussen de verschillende religies in de stad.

Bepaalde nieuwsredacties hebben verschillende ambassades gecontacteerd om de achtergrond van de “prins” te controleren. Zowel Bahrein, Saoedi-Arabië, de Verenigde Arabische Emiraten als Jordanië laten weten dat ze niet op de hoogte zijn van een prins die deze naam draagt. De ambassade van Bahrein voegde er nog aan toe dat de man een oplichter is.

Als die informatie klopt is dat niet echt een goede zaak voor de reputatie van onze stad en voor de burgemeester. In een reactie aan de pers liet hij weten dat er uit het gesprek niets concreets is voortgekomen.

Mijnheer de burgemeester, in dat verband heb ik enkele vragen :

Op welke wijze is deze ontmoeting tot stand gekomen en op wiens verzoek ?

Waarom had deze ontmoeting plaats in ons stadhuis en op uw kabinet, voor zover ik goed ingelicht ben?

Wat was het onderwerp van de ontmoeting en hebt u vertrouwelijk informatie doorgespeeld of zijn er bepaalde engagementen aangegaan of voorgesteld ?

Worden personen die niet meteen bekend zijn bij de stad en haar diensten en die een onderhoud wensen met de burgemeester dan niet gescreend door uw kabinet of de administratie of hadden zij groen licht gegeven ?

De Burgemeester.- Mijnheer de voorzitter, zoals de heer Van den Driessche wel weet

is de agenda van onze gemeenteraad steeds goed gevuld. Het is dus vanzelfsprekend dat we hier uitsluitend belangrijke en voor de burger relevante thema's bespreken. Zijn vraag betreffende mijn ontmoeting met de zogezegde "Prins Jamal" is bij deze zeker welkom.

In mijn hoedanigheid als burgemeester is het mijn taak om burgers, bezoekers en potentiële partners te ontmoeten. Zo kan ik wekelijks meer dan honderd mensen ontmoeten, groeten en de hand schudden. Dat daar af en toe eens iemand tussen zit met minder goede bedoelingen zal niemand verrassen.

Bovendien willen de meeste mensen hun ontmoeting met mij graag vastleggen ter herinnering. Zo krijg ik zeer regelmatig de vraag om samen met hen op de foto te staan, een vraag waar ik meestal graag op inga.

De persoon in kwestie, van wie de titel en briefwisseling een adellijke achtergrond laat vermoeden, heb ik slechts gedurende enkele minuten ontmoet zoals ik zou doen voor elke andere burger die met mij een onderhoud aanvraagt.

Graag wens ik de nadruk te leggen op het feit dat op geen enkel ogenblik de titel van "prins" als hefboom of middel werd gebruikt om me te ontmoeten. Deze ontmoeting leidde bovendien tot geen enkel verbintenis noch engagement van beide partijen.

Voor wat betreft het controleren van de achtergrond van mijn bezoekers door mijn medewerkers wens ik erop te wijzen dat mijn diensten druk bezet zijn met het voorbereiden van officiële ontmoetingen. Hen belasten met het natrekken van eventuele charlatans tussen de vele mensen die me kort willen spreken behoort niet tot hun takenpakket.

Graag deel ik u mee dat ik binnenkort de nieuwe prins van het koninkrijk Araucanië en Patagonië ontmoet, die recent werd verkozen in Parijs.

M. le Président.- Avec l'accord des auteurs, les questions à l'ordre du jour non traitées en cette séance sont reportées à une séance ultérieure ou transformées en questions écrites.

Prochaines séances

Vendredi 8 juin 2018

À partir de 14h : sections ordinaires.

Lundi 11 juin 2018

À 16h : 1er comité secret (disciplinaire).

À 16h30 : séance publique suivie d'un deuxième comité secret.

M. le Président. - La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 19h30.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 19u30.*